



BULLETIN D'INFORMATION SUR VOS AVANTAGES SOCIAUX

Division scolaire franco-manitobaine – PERSONNEL NON ENSEIGNANT
(SYNDIQUÉ) SEPTEMBRE 2022

Le régime d'avantages sociaux des employés des écoles publiques du Manitoba est un soutien à la santé et au bien-être, pour vous et vos proches. Vos avantages font l'objet d'une révision annuelle afin qu'ils continuent à vous offrir de la valeur à un coût concurrentiel. Dans ce bulletin, nous vous expliquons les modifications apportées au régime et ce qu'elles signifient pour vous. Consultez le site www.mpsebp.ca pour connaître les détails des garanties d'assurance.

Nouveau en 2023

Soutien accru des services en santé mentale

À compter du 1^{er} janvier 2023, le maximum combiné par année **passera à 1 500 \$ par personne** (au lieu de 850 \$). Cela inclut les services des professionnels suivants :

- psychologue clinicien
- travailleur social
- psychothérapeute
- conseiller clinicien
- thérapeute conjugal et familial

Garantie améliorée pour les appareils de VPPC et les pompes à insuline

À compter du 1^{er} janvier 2023,

- le maximum sera de 1 000 \$ par personne par période de cinq ans pour les **appareils de VPPC**,
- et
- le maximum sera de 1 000 \$ par personne par période de cinq ans pour les **pompes à insuline**.



Assurance vie et assurance accidents

Bonne nouvelle! Nous sommes heureux d'annoncer qu'il n'y aura **aucun changement dans les primes d'assurance vie collective, d'assurance vie familiale et d'assurance accidents**.

Devez-vous modifier votre garantie?

Lorsque surviennent des événements marquants admissibles, vous avez **90 jours avant ou après cet événement pour modifier votre garantie**. Si vous augmentez votre garantie d'assurance vie collective dans la période de 90 jours précédant ou suivant un événement marquant, vous n'avez pas à soumettre de preuve médicale d'assurabilité. Pour que votre nouvelle garantie entre en vigueur, vous devez travailler activement.

Exemples d'événements marquants admissibles :

- mariage légitime ou union de fait
- perte de la garantie offerte par le régime du conjoint ou de la conjointe
- divorce ou fin d'une union de fait
- décès du conjoint ou de la conjointe
- naissance ou adoption d'un **premier** enfant.

Modification de la garantie d'assurance accidents

En septembre de chaque année, vous pouvez **souscrire l'assurance accidents ou en augmenter la garantie** ou encore la souscrire pour vos personnes à charge. Pour cela, vous devez travailler activement. Aucune preuve d'assurabilité n'est exigée.

Demandez le formulaire de souscription à l'administrateur de la paie. La garantie s'applique dès la date de réception de la demande par l'administrateur.

Vous devez soumettre la demande au plus tard le 30 septembre 2022.



La garantie d'assurance vie familiale peut être ajoutée sans preuve médicale d'assurabilité dans les 90 jours précédant ou suivant l'arrivée de la **première** personne à charge.



Primes d'assurance maladie

Les primes mensuelles suivantes pour l'assurance maladie entrent en vigueur le **1^{er} septembre 2022** :

	Personne de moins de 65 ans	Personne de 65 ans ou plus
	Paie sur 12 mois	Paie sur 12 mois
Célibataire :	73,50 \$ (hausse de 2,50 \$)	95,60 \$ (hausse de 2,50 \$)
Famille :	152,25 \$ (hausse de 5,00 \$)	196,45 \$ (hausse de 5,00 \$)

Ressources en ligne sur les avantages sociaux

Site Web des régimes d'avantages sociaux des employés des écoles publiques du Manitoba (ÉÉPM)

Ressource utile pour tous les adhérents des régimes, vous y trouverez :

- ▶ Sommaires des garanties, montants maximums pour les soins paramédicaux (frais habituels et raisonnables), calculateur de primes d'assurance vie, bulletins d'information, information pour les personnes retraitées
- ▶ Liens vers le **site Web des adhérents du régime de la Croix-Bleue** et le site d'**Express Scripts Canada Pharmacy®** (*détails ci-dessous*)

www.mpsebp.ca

Accès aux sommaires des garanties d'assurance maladie et d'assurance soins dentaires, classées par division scolaire, et information sur l'assurance vie et l'assurance accidents

Site des adhérents du régime de la Croix-Bleue

- ▶ Solde des montants de garantie, soumission en ligne des demandes de règlement, inscription au dépôt direct, accès à la carte d'identité

www.mb.bluecross.ca

Gestion en tout temps de vos garanties grâce à l'**app mobile mybluecross®**

Express Scripts Canada (ESC) Pharmacy®

- ▶ Inscription à la livraison à domicile des médicaments d'entretien pour maladies chroniques
- ▶ Remboursement additionnel de 10 %* lorsque vous utilisez le service pour des ordonnances admissibles

<https://pharmacy.express-scripts.ca/manitoba-public-school-employees>

Gestion des ordonnances de médicaments d'entretien; calendrier de renouvellements automatiques

* Le remboursement additionnel de 10 % s'applique aussi si vous faites exécuter vos ordonnances admissibles au Costco. Il n'est pas nécessaire d'être membre de Costco pour faire exécuter vos ordonnances à la pharmacie du magasin.